



Un divorce qui dure comment l'accélérer ?

Par **DURANT DELPHINE**, le **19/01/2017** à **16:37**

Bonjour

mon compagnon est en instance de divorce depuis 3 ans l'ONC date de février 2014.

Il n'y a pas un délai à partir duquel le divorce est prononcé ?

sa future ex femme fait durer le divorce mais avec la nouvelle loi n'y a t-il pas un moyen de faire accélérer les choses ?

merci par avance pour vos conseils

Par **youris**, le **19/01/2017** à **17:00**

bonjour,

si les époux ne sont pas d'accord sur les conditions et conséquences du divorce, cela peut durer des années et peut dépasser 10 ans.

les nouvelles dispositions sur le divorce concerne uniquement le divorce par consentement mutuel ce qui signifie être d'accord ce qui n'est pas la situation de votre compagnon.

si votre compagnon est séparé de son épouse depuis plus de 2 ans, il peut envisager un divorce pour altération définitive du lien conjugal.

salutations

Par **DURANT DELPHINE**, le **19/01/2017** à **17:04**

Merci Youris pour votre réponse, leur divorce est à l'amiable enfin sur le papier.

pouvez vous m'expliquer svp le divorce pour altération définitive du lien conjugal ?

merci

Par **youris**, le **19/01/2017** à **18:55**

vous tapez sur votre moteur de recherche préféré " divorce pour altération définitive du lien conjugal " et vous aurez des explications sur ce type de divorce.

Par **FERRE C.**, le **11/05/2017** à **16:04**

mon fils dont le divorce doit etre effectif incessamment sous peu a recupere le chien de la famille sans faire d'histoire sachant que son ex ne voulait pas en entendre parler. Aujourd'hui son chien malade est en observation avec prévision d'une opération couteuse. il ne pourra pas faire face à cette dépense. Il a déjà investi beaucoup d'argent dans ce divorce (pension alimentaire dans l'attente d'e l'A.C.) logement achat de meubles etc. Peut il donc se retourner contre sa femme pour qu'elle en paie la moitié. Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **11/05/2017** à **16:12**

se retourner ? il peut lui demander si elle veut bien participer ? mais si elle n'a pas voulu garder le chien il apparaît presque évident qu'elle lui dira non ! Après, c'est un chien pas un enfant ! donc pas de garde alternée ou d'autorité parentale ! Si madame ne veut pas bouger, il va falloir qu'il se débrouille seul ! En acceptant cet animal il en a accepté les inconvénients ! A moins peut être que madame en soit la propriétaire officielle ? Mais même là !? le chien est avec lui donc ...